

Conseil National du débat sur la transition énergétique

Groupe de travail n° 2 « Mix/scénarios »

Compte-rendu de la troisième réunion - 14 mars 2013

La réunion est animée par Madame Maryse ARDITI, coordonnatrice, avec Monsieur J.J. NIEUVIAERT comme rapporteur en remplacement de M. Robert DURDILLY, exceptionnellement empêché. Les co-rapporteurs DGEC sont Eléonore TRIGANO et Richard LAVERGNE. Représentent le SG-DNTE Anne LEMAIRE-DUJIN et Philippe MASSET, ainsi qu'en tout début de séance MM. Thierry WAHL et Yves MARNAGAC.

1. Introduction

Le député Monsieur D. BAUPIN souhaite que les discussions portent assez vite sur le contenu des scénarios, après deux réunions portant plutôt sur la méthode. Monsieur T. WAHL partage ce sentiment et en profite pour rappeler aux personnes présentes éventuellement concernées que le Groupe des experts a fait des demandes d'informations aux différents porteurs de scénarios. Ces demandes n'ont été que partiellement satisfaites, ce qui pourrait compliquer le débat politique prévu en CNDTE le 21 mars. En l'absence de données, les experts et le SG qualifieront eux-mêmes les différents scénarios.

Monsieur T. WAHL rappelle enfin que les CNDTE d'avril ont pour objet le retour des GT n°1, 3 et 5. Le CNDTE du mois de mai attend le retour des GT n°2 et 4. Les CNDTE de juin et de juillet devront permettre une discussion sur les projets de livrables.

2. Calage des dates des réunions à venir et adoption du CR de la réunion du 28 février

Le CR de la réunion précédente est adopté, ainsi que **les dates des prochaines réunions : 21 mars, 4 avril, 11 avril, 25 avril**. Madame ARDITI mentionne le besoin d'accélérer le rythme des réunions pour répondre aux demandes du CNDTE, tout en laissant le temps aux experts de travailler.

3. Présentation par les experts (Monsieur P. CRIQUI et Monsieur M. COLOMBIER par conférence téléphonique) de la méthodologie d'analyse des scénarios, au regard des critères adoptés le 28 février

Madame ARDITI indique que les experts ne pourront finalement pas présenter aujourd'hui une première approche des trajectoires, cette présentation se fera donc au prochain GT2 le matin du 21 Mars, puis au CNDTE l'après-midi du même jour. Elle demande à ce que les interventions pendant la présentation powerpoint (jointe en annexe au présent compte rendu) se limitent aux questions de compréhension, les commentaires devant venir après.

Les interventions suivantes ont lieu pendant la présentation des experts :

Les participants ont débattu de la possible inclusion de l'évolution de la demande d'énergie parmi les critères. Monsieur J.J. NIEUVIAERT plaide pour que la demande d'énergie fasse partie des critères car elle constitue un facteur important de la macro-économie. Madame ARDITI explique que la demande est un des paramètres clef qui va permettre de classer les scénarios et de qualifier les trajectoires, mais ce n'est pas un critère tel que nous les avons définis, à savoir au nom de quoi les citoyens vont apprécier la diversité des scénarios. La question de la demande et de ses déterminants fera de plus l'objet d'un travail particulier entre les GT n° 1 et 2.

Critère n°1 : coûts et prix de l'énergie, économie et coûts des services énergétiques

Le MEDEF insiste sur l'importance de mettre en évidence la valeur relative de ce critère et souhaite des indicateurs de comparaison de la situation de la France avec celle des autres pays.

Critère n°2 : investissements

Monsieur le député D. BAUPIN et Monsieur M. JEDLICZKA souhaitent respectivement que soient traitées d'une part la question de la répartition du financement des investissements entre le secteur privé et les pouvoirs publics ; d'autre part la question du coût de l'assurance.

Critère n°5 : gestion et économie des ressources, biodiversité et impact environnemental

Monsieur le député D. BAUPIN souhaite s'assurer que les combustibles sont bien compris parmi les ressources considérées par les experts. Monsieur JJ. NIEUVIAERT ajoute que toutes les formes de matériaux (y compris les terres rares) doivent être étudiées.

Critère n°7 : changement climatique et émissions

Plusieurs interventions portent sur le périmètre des émissions (CO₂ uniquement dans la diapositive des experts considérée) et sur l'intérêt de prendre en compte l'empreinte carbone de l'électricité (importée et exportée). Les experts arguent que les données sont difficiles sur ce thème et qu'elles entraînent des blocages dans les négociations climatiques.

Critère n°9 : résilience, robustesse, adaptabilité, réversibilité, flexibilité

Suite à une suggestion de Monsieur P. PERBOS (RAC), un consensus apparaît pour traiter les deux notions de ce critère de manière séparée : la résilience et robustesse d'un côté et l'adaptabilité et la réversibilité de l'autre.

Monsieur le député D. BAUPIN souhaite que les accidents majeurs soient ajoutés à la liste du transparent 16. Madame M.C. CAILLETAUD (CGT) souhaite que les risques géopolitiques soient présents également. Les experts en prennent note.

Une discussion s'ouvre sur les évolutions technologiques : le MEDEF, Monsieur P. CRIQUI et Monsieur M. JEDLICZKA souhaitent que les évolutions/ruptures technologiques soient ajoutées également à cette liste. Madame ARDITI estime que ce n'est pas un critère, mais plutôt l'un des indicateurs de la faisabilité des scénarios (critère n° 12). Patrick Criqui acquiesce.

Critère n°10 : cohésion et justice sociale

Monsieur J.J. NIEUVIAERT revient sur le poids du foncier et son impact sur la capacité des ménages à investir dans de nouveaux systèmes énergétiques. Monsieur M. JEDLICZKA souhaite qu'on distingue le besoin de transport incompressible du besoin de mobilité qui pourrait être reporté sur d'autres modes (il pense au télétravail notamment). Monsieur P. CRIQUI répond que cela pourrait être renseigné plutôt de manière qualitative.

Critère n°12 : « aspect macroéconomique et faisabilité des scénarios »

Monsieur J.J. NIEUVIAERT s'interroge sur l'ordre donné des critères et souligne que le critère n° 12 a une importance fondamentale. Le facteur macro-économique est un facteur un facteur structurant dans le sens où certains scénarios reposent sur des hypothèses macro-économiques fortes. Madame ARDITI précise que le critère n° 12 doit étudier les aspects macroéconomiques et la faisabilité des scénarios. Monsieur P. CRIQUI en prend note.

4. Discussion sur la présentation du Groupe des experts

Monsieur GRILLAT (CFE-CGC) partage la nécessité de mettre la demande au cœur du dispositif, il revient sur la nécessité d'intégrer une analyse macroéconomique des scénarios. Il souhaite que la

programmation possible des moyens de production soit prise en compte. Il signale également le développement des EnR intermittentes, rappelle que le rôle des gestionnaires de réseau doit être pris en compte dans l'indicateur de sécurité d'approvisionnement. Il souhaite également que la qualification des emplois et leur propension à favoriser les exportations par un haut niveau de technicité soient ajoutées à la réflexion sur le critère emploi. Enfin, il souhaite que l'étude sur le critère « autonomie territoriale » soit faite en lien avec les travaux du GT n°5.

Madame M.C. CAILLETAUD (CGT) salue le travail accompli par les experts. Elle partage les remarques de Monsieur A. GRILLAT sur les notions d'emploi et d'autonomie. Sur le critère d'indépendance énergétique, il devra être étudié également par l'angle des réserves. La CGT s'oppose à l'inclusion du coût d'un accident nucléaire dans le coût total, ou alors il faudrait intégrer tous les accidents possibles dans les autres formes d'énergie (barrage qui s'écroule, marée noire,...).

Monsieur P. PERBOS (RAC) revient sur les risques, déchets et fin d'exploitation ; l'existence d'une filière est une condition nécessaire mais pas suffisante, il faudra ajouter un critère qualitatif à cet indicateur (quelle efficacité de la filière ?). Il précise également qu'au vu de la différence entre émissions territoriales (sur le sol français) et émissions liées à la consommation (en comptant le contenu en CO2 des importations), ne considérer que les émissions territoriales lui semblent très réductrices. Il souhaite en outre intégrer la nature géopolitique de nos sources d'approvisionnement.

Monsieur M. JEDLICZKA note des soucis sémantiques et des choix d'exemples à équilibrer. Il souhaite que la diapositive sur le critère n°3 soit clarifiée et que l'effet induit sur l'emploi plutôt que l'emploi induit soit étudié. Il cite le cas de l'Allemagne où le retour à l'emploi des chômeurs a permis de baisser les dépenses sociales. Il n'est pas d'accord avec les propos de Monsieur A. GRILLAT qui souhaite favoriser la création d'emploi de haute qualification ; pour lui il y a un réel besoin d'emplois qualifiés mais pas uniquement d'ingénieurs. Enfin il précise que la notion d'autonomie énergétique n'est pas une notion d'autarcie, et correspond à la capacité à maîtriser les approvisionnements du territoire.

Monsieur le député D. BAUPIN rappelle qu'il faut distinguer différents types de consommateurs pour étudier l'acceptabilité de la transition énergétique. Il rappelle sa remarque précédente : la part des investissements publics doit être prise en compte dans l'évaluation des investissements prévus par un scénario. Sur le critère n°6, il estime que le coût de tous les accidents doit être pris en compte. Sur le critère n°10, il souhaite la présence d'indicateurs d'accessibilité aux services (proximité d'une offre de mobilité notamment). Sur la question de l'autonomie énergétique locale, cela va dans le même sens pour lui que l'indépendance énergétique au niveau national. Enfin, bien qu'il existe un critère sur l'emploi, cette question doit également être traitée dans le critère n°12 sur les aspects macroéconomiques.

Monsieur JJ NIEUVIAERT précise que la différence entre autonomie et indépendance réside dans le fait qu'au niveau électrique le fonctionnement du système français repose sur la solidarité entre les réseaux sous peine de ne pouvoir gérer l'équilibre du système.

Monsieur MASSEUBE (CGPME) souhaite que l'impact d'une augmentation du prix de l'électricité soit également pris en compte dans la compétitivité des entreprises (commerçants, industrie et entreprises de service). Il souhaite que le critère « délai de paiement » entre dans le critère n°3 sur l'emploi, les délais de paiement ont un impact direct sur la trésorerie des entreprises et donc sur l'investissement et sur l'emploi dans les TPE-PME.

Madame S. MARQUANT (REFEDD) regrette que l'éducation ne soit pas vraiment prise en compte dans les critères présentés et souhaite que les investissements dans la formation soient pris en compte dans le critère n°2.

Madame R. LECOQ (CCI France) exprime son accord avec Monsieur M. JEDLICZKA pour intégrer les effets induits sur l'emploi.

Monsieur P. MATHIS (FNAUT) souhaite que soit étudiée la question de la durabilité de l'usage des sols. Par ailleurs il rappelle que si l'autonomie territoriale doit être financée par la productivité nationale, il faut le préciser. Enfin dans le critère n°8, l'atteinte du facteur 4 étant un objectif non négociable, il ne devrait pas apparaître en tant que critère.

Madame D. HERIN (CPU) est gênée par la non prise en compte de l'enseignement supérieur (technicien, ingénieur, équivalent doctorat, formation). Elle est surprise de ne pas voir apparaître la recherche et notamment les projets d'investissement d'avenir qui engagent la France pour les années à venir, elle mentionne en particulier les IEED (Instituts d'excellence pour les énergies décarbonées).

Monsieur P. DOUILLARD (ADEME) souscrit à l'intérêt d'un indicateur sur la formation et l'enseignement, en particulier la formation dans le secteur du bâtiment. Sur l'emploi induit, il estime que cela sera inclus dans l'évaluation macroéconomique.

Le MEDEF réitère son souhait d'avoir des éléments comparatifs de prix pour le critère n°1. Sur le critère n°3 (emploi), il souhaite qu'on s'interroge sur l'impact en termes d'emploi de la valorisation de ressources énergétiques nationales comme les gaz de schiste. Il revient sur les filières d'excellence françaises exportatrices, rappelant que la filière des hydrocarbures en est une (plateforme pétrolière, forages, tuyaux,...). Cette possibilité d'exporter doit être prise en compte dans les filières nouvelles et dans les emplois créés. Enfin, il souhaite que soient liées les notions d'évolution technologique et de réversibilité des choix.

Monsieur J.J. NIEUVIAERT revient sur la formation et sur le risque. Il souligne la nécessité d'une double formation : celle du consommateur et celle des professionnels. Par ailleurs il ajoute au risque fournisseur, le risque transport, notamment pour le transport du pétrole et du gaz dans quelques détroits exposés ; il rappelle que le coût du risque doit être associé à la probabilité que ce risque se réalise. Enfin il souligne le point essentiel lié à la connectivité et à la solidarité du système, plus précisément la nécessité d'avoir des interconnexions en Europe pour assurer la sécurité du système. La pertinence des infrastructures doit être mesurée aussi en puissance, et non pas seulement en production. Il rappelle enfin que la problématique macroéconomique doit être prise en compte en aval, mais également en amont.

Pour Madame M. ARDITI, elle relève la phrase dans les PPT « les prix doivent refléter les coûts », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour l'électricité. Par ailleurs, elle se demande si le développement des mailles locales ne peut pas aboutir à un allègement des réseaux de transport nationaux. Elle est d'accord avec Monsieur J.J. NIEUVIAERT sur la nécessité de multiplier le coût associé au risque par la probabilité, mais avec une indétermination lourde quand la probabilité est très faible et le risque très élevé. Elle souhaite que le critère n°8 étudie tous les GES, en particulier le méthane, et pas uniquement le CO₂.

Monsieur P. CRIQUI revient sur l'autonomie territoriale et considère qu'une solidarité entre les territoires doit être conservée. Il y a pour lui un équilibre à trouver. Sur les émissions territoriales, ce message doit en effet être transmis au citoyen, mais cette notion devrait être évitée dans les négociations internationales car autrement elles en seraient bloquées. Monsieur P. PERBOS pense que dans l'enceinte du débat, et non dans les négociations internationales, ce critère pourrait quand même être pris en compte.

5. Conclusion

Madame ARDITI propose que l'ordre du jour de la réunion du Groupe le 21 mars à 9h30 comprenne au moins les trois points :

- 1) Les « familles » de trajectoires
- 2) Les demandes à adresser aux experts
- 3) La suite des travaux, par exemple sous forme d'interviews de porteurs de scénario ou de débats sectoriels, par exemple avec le GT n°1 sur la demande d'énergie.

Madame ARDITI demande à chaque membre du GT n°2 de réfléchir à des propositions à faire sur les points 2) et 3) d'ici le 21 mars.